

CHASSIEU

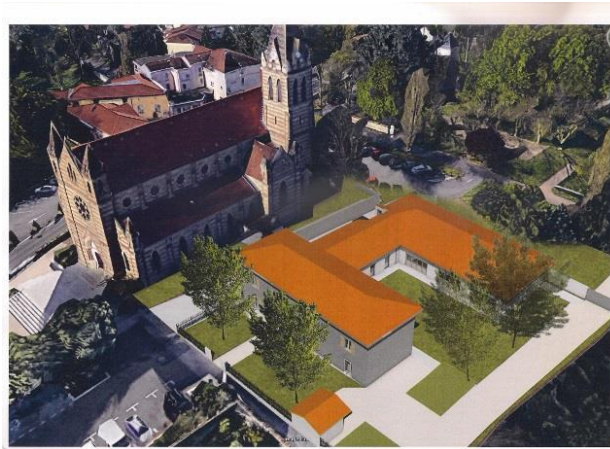


Pourquoi rénover et agrandir les cures ?

Pour mieux vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches et vos célébrations :
Mariage, Baptême, Funérailles,
Catéchisme, Communion....

Pour plus d'espace,
de confort, de modernité.....
et nos rencontres et activités
optimisées grâce à de
nouveaux moyens de
communication...

GENAS



Salle polyvalente, Oratoire, Bureaux,

Salles de catéchisme,

Salles de réunion...

à Chassieu et à Genas

*Pour vivre des temps
de prière, d'accueil,
de convivialité,
de réunion,
de formation ...*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Donateur

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél _____

Mail (facultatif) : _____

_____ @ _____

Je choisis de soutenir l'agrandissement et la rénovation de la cure de

- CHASSIEU
- GENAS
- CHASSIEU et GENAS

(bien cocher la case concernée)

Merci d'envoyer vos dons avec ce bulletin rempli

- **Par Chèque**

à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lyon

adressé soit à : **L'Association Diocésaine de Lyon**
6, Avenue Adolphe Max
69321 LYON Cedex 05

Soit à : **Paroisse de l'Alliance**
1, Place de la République
69740 GENAS

- **Par carte bancaire** en ligne sur :

<http://lyon.catholique.fr>

- **En espèces** sous enveloppe bleue (disponible au fond de l'église) avec ce bulletin rempli, à déposer lors des quêtes ou dans la boîte aux lettres de la cure.

Un reçu vous sera automatiquement envoyé !

Pour soutenir ces projets :

Vous êtes particulier

▪ **IMPÔT SUR LE REVENU**

Versez vos dons directement à
l'Association Diocésaine de Lyon.

Elle est habilitée à les recevoir. Ils ouvrent droit à
une réduction de 66% dans la limite de 20% du
revenu imposable.

▪ **IMPÔT DE SOLIDARITE sur la FORTUNE**

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 75%
du montant de votre don dans la limite de 50 000€

Vous êtes une entreprise

Versez vos dons à l'Association Diocésaine de Lyon,
pour bénéficier d'une réduction fiscale dans la
limite de 5‰ (5 pour mille) de votre chiffre
d'affaire*.

*Loi n° 96-556 du 24 juin 1996, Article 200 du code général des
impôts Article 238 bis du Code Général des Impôts.

**Merci d'utiliser l'imprimé à remplir au verso,
pour le joindre à votre don ou à votre legs.**

**La Paroisse de l'Alliance vous remercie
pour votre soutien !**



**Pour en savoir plus sur ces projets, les plans
sont affichés dans les églises de l'Alliance,
consultables à la cure de Genas
ou sur le site de la paroisse :**

paroissealliance.fr

PAROISSE DE L'ALLIANCE



2 PROJETS

**Rénovation et agrandissement
des cures de Chassieu et Genas**